A la Caisse d'Epargne, nous vous proposons une large gamme de produits d'épargne pour vous aider à vous constituer un capital.

MISSION ÉPARGNE : OPÉRATION POUR RÉVEILLER VOTRE ÉPARGNE.

CAISSE D'EPARGNE
LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE

LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

LIVRET A[1] : EPARGNEZ DÈS À PRÉSENT ET PROFITEZ D'UN TAUX MAINTENU À 1%[2]

Pour faire fructifier votre capital à votre rythme et sans risque, la Caisse d'Epargne vous propose le Livret A. Votre argent reste disponible à tout moment. Vous êtes libres d'effectuer des versements libres (à partir de 10 € et jusqu'à 22 950 €) ou de mettre en place une épargne automatique.

(1) Il ne peut être détenu qu'un seul Livret A par personne. (2) Taux en vigueur au 01/02/2015.

En savoir + sur le Livret A

QUADRETO : BOOSTEZ LE TAUX DE VOTRE ÉPARGNE TOUT EN BÉNÉFICIANT DES AVANTAGES DU PLAN ÉPARGNE LOGEMENT

Pour que votre argent vous rapporte davantage, la Caisse d'Epargne vous propose Quadreto, un placement à taux boosté qui vous permet, en plus, de bénéficier des avantages du Plan Epargne Logement[3].

Quadreto est un placement à versement unique sur une durée de 4 ou 6 ans constitué d'un PEL et de comptes à terme. Le capital et le taux de rémunération sont garantis pendant toute la durée du placement. Vous profitez d'une rémunération annuelle attractive, ainsi que de tous les avantages du PEL à l'échéance du placement, notamment d'une prime d'Etat[4] en cas de réalisation d'un prêt immobilier au titre du PEL[5].

Selon votre choix, Quadreto vous permet de récupérer un capital au terme de votre contrat, et Quadreto à revenus de percevoir des revenus trimestriels pendant toute la durée du contrat.

En savoir + sur Quadreto

Et en ce moment, prenez rendez-vous dans votre agence avant le 31 mars 2015 pour profiter d'un taux (TRAAB fixe) jusqu'à 2%[6]

(3) Il ne peut être détenu qu'un PEL par personne. (4) Prime d'État acquise en cas de réalisation d'un Prêt Épargne Logement d'un montant minimum de 5 000 €. (5) Sous réserve du respect des dispositions réglementaires du Prêt Epargne Logement et d'acceptation de votre dossier par la CE. Prêt Épargne Logement est accordé aux titulaires d'un PEL et/ou d'un CEL, au terme de la période d'épargne. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (6) Taux de rendement actuariel annuel brut fixe, calculé sur la durée totale du placement sous réserve de maintien du dépôt jusqu'au terme du contrat, valable pour un versement compris entre 6 000 € et 50 000 €, pour toute souscription du 01/02/2015 au 31/03/2015. Minoration d'intérêts en cas de retrait anticipé. Le taux de rémunération varie selon le montant et la durée du placement.

ASSURANCE VIE : AUGMENTEZ VOS PERSPECTIVES DE RENDEMENT EN DIVERSIFIANT VOTRE ÉPARGNE

Pour allier recherche de rendement et sécurité en vue de vos projets à moyen ou long terme, la Caisse d'Epargne vous propose ses solutions d'assurance vie multisupport[7]. Ces contrats vous permettent de répartir vos versements entre le support en euros, qui garantit votre capital, et des supports en unités de compte[8] au potentiel de rendement plus important mais plus risqués.

Selon votre profil d'épargnant, vos objectifs et votre sensibilité aux risques, c'est vous qui dosez ainsi sécurité et recherche de performance pour votre épargne.

Selon les opportunités des marchés financiers, votre conseiller peut également vous proposer d'opter ponctuellement pour des supports temporaires en unités de compte, représentés par des Fonds Communs de Placement (FCP), qui offrent une garantie jusqu'à 90 % du capital investi à l'échéance (hors frais sur versements et de gestion).

En savoir + sur l'Assurance Vie

Et en ce moment, profitez d'un bonus de rémunératon de 0,30% pour tout versement[9] sur Nuances 3D ou Nuances Grenadine supérieur ou égal à 7 500 € avec 25% minimum sur des supports en unité de compte (présentant un risque de perte en capital) avant le 31 mars 2015 inclus[10].

(7) Contrats d'assurance vie de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. (8) Les montants investis sur des supports en unités de compte sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. (9) Dénommé «cotisation» dans la notice. (10) Pour tout versement effectué sur Nuances 3D ou Nuances Grenadine du 02/01/2015 au 31/03/2015 inclus supérieur ou égal à 7 500 €, la part investie sur le support en euros de Nuances 3D ou Nuances Grenadine et toujours présente au 31/12/2015, bénéficiera d'un supplément de revalorisation attribué le 31/12/2015. Le versement doit être investi au moins à 25% sur des supports en unités de compte en contrepartie d'une certaine prise de risque, en tenant compte de votre profil d'épargnant. Ce taux s'appliquera prorata temporis entre la date de valorisation des versements et le 31/12/2015. Il s'entend net de frais de gestion annuels et hors prélèvements fiscaux et sociaux. Sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Epargne. Nuances 3D et Nuances Grenadine sont des contrats d'assurance-vie de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 446 876 700 euros - Siège social : 5 Parvis des Droits de l'Homme 57000 METZ - RCS METZ n° 775 618 622 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 004 738 - **Communication à caractère publicitaire et promotionnel**
BDDP & Fils - Photo : Cormac Hanley.